

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Ce rapport concerne les locaux de détente du centre d'intervention de Gerland (situé avenue Debourg à Lyon 7°). Il s'agit de les réinstaller dans un nouvel emplacement pour les rénover et mieux les situer dans les circuits fonctionnels du centre.

Le programme établi par la direction incendie et secours comprend l'aménagement sur une terrasse existante d'un local de 70 mètres carrés et d'une terrasse de 30 mètres carrés.

Les travaux correspondants seront exécutés dans le cadre des marchés d'entretien multiservices en cours de validité. Le coût des aménagements est estimé à 260 000 F TTC ;

B - Propose de l'autoriser à signer et à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents et de fixer l'imputation des dépenses ;

Vu ladite demande de permis de construire ;

Oùï l'avis de ses commissions ressources humaines, incendie et secours et finances et administration ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer et à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de la direction incendie et secours - groupement ouest- inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 1996 - section d'investissement - sous-chapitre 900-1 - article 232-2 - dossier n° 1 103-96.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,